

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-CF2955

présenté par

Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, Mme Rouaux, M. Vallaud, Mme Pires Beaune,
M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste, M. Philippe Brun, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel,
M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj,
M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic,
M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres
du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	90 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	90 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	90 000 000	90 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à élargir le repas à 1 euro à tous les étudiants.

En 2020, 43 % des étudiants ont renoncé à un repas dans la journée pour des raisons financières. Depuis, les files alimentaires d'étudiants ne désemplissent pas. Pire, face à la crise énergétique et inflationniste actuelle, elles s'accroissent encore.

En 2020, le Gouvernement mettait en place le « ticket restaurant universitaire » à 1 euro pour les étudiants boursiers. Suite à notre demande, le Gouvernement finissait par étendre le dispositif à tous les étudiants en janvier 2021.

Durant les quelques mois d'application, ils auront été quasiment autant d'étudiants non boursiers que boursiers à avoir bénéficié de la mesure, et le nombre total de repas distribués aura été multiplié par cinq. Pourtant, à la rentrée 2021, le Gouvernement a fait le choix de stopper la mesure pour les non boursiers.

En ciblant le dispositif sur les boursiers et « les plus précaires », aujourd'hui, il exclut un nombre important d'étudiants et complexifie le recours de celles et ceux qui doivent désormais justifier de leur précarité. Il est indispensable de décorréliser ce dispositif de notre système de bourse, qui est

aujourd'hui désuet. Désuet dans les montants des bourses, désuet dans le public qu'il cible, désuet dans ses modalités de fonctionnement et ses effets de seuils.

En février dernier, dans le cadre de notre journée réservée, nous défendions une proposition de loi pour rendre accessible ce repas à 1 euro pour tous les étudiants. Celle-ci a été rejeté à une voix près. Aujourd'hui nous réitérons notre demande.

Le coût de la mesure est estimé à 90 millions d'euros.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement :

- abonde, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 2, Aides indirectes, du programme 231 « Vie étudiante » à hauteur de 90 000 000 €
- diminue d'autant, en AE et CP, les crédits inscrits à l'action 2, Agence Nationale de la Recherche, du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».